

HÔTEL DE VILLE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 09/09/2008	
Complétée le 09/09/2008	
Par :	SNCF DIRECTION TRANSILIE
Demeurant à :	représentée par M. Didier PACCAULT 64-68, rue du dessous des Berges 75013 PARIS
Représenté par :	
Pour :	Travaux intérieurs dans un ERP
Sur un terrain sis à :	5 rue Louis Armand Yerres

Référence dossier
N° AT 91691 08 10001

Le Maire,

VU la demande susvisée ;

VU le code de la Construction et de l'Habitation,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du service DIRECT. DEP. DES SERVICES INCENDIE ET SECOURS en date du 10/10/2008,

VU la consultation de la Commission Communale d'accessibilité en date du 12/09/2008,

Certifié exécutoire
Le Maire compte
de la ré
Préfecture
de la publication
le 21/10/08
le 22/10/08
Le Maire



ARRETE

Article 1 : La demande de travaux est **ACCORDEE**.

Article 2 : Le bénéficiaire des travaux devra se conformer strictement aux prescriptions contenues dans l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Yerres, Le 16 octobre 2008



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN,
Président de la Communauté
D'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

